

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Tombé

AMENDEMENT

N° 738

présenté par

Mme Bonnivard, M. Saddier, Mme Bazin-Malgras, Mme Anthoine, Mme Meunier, M. Cattin, M. Manuel, M. Descoeur, Mme Audibert, M. Perrut, M. Pierre-Henri Dumont, Mme Trastour-Isnart, Mme Corneloup, Mme Boëlle, M. Bourgeaux, M. Dive, M. Sermier, M. Therry, M. Hetzel, Mme Serre et M. Bazin

ARTICLE 49

À l'alinéa 35, substituer au nombre :

« dix-huit »

le nombre :

« vingt-quatre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement, par cohérence avec l'amendement prévoyant le desserrement du calendrier pour l'enclenchement par les régions de la modification de leur document de planification, allonge de 18 à 24 mois le délai pour permettre d'intégrer au sein des SRADDET, du SDRIF, du PADDUC et des SAR l'objectif de réduction du rythme de l'artificialisation des sols.